



COMPTE RENDU SUCCINCT
COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 22 mars 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-deux mars à huit heures trente, les délégués du Comité Syndical se sont réunis en Mairie de SAINT-ANDRÉ, sous la présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le douze mars deux mille vingt et un, conformément aux articles L.5711-1, L.5211-1 et L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Antoine PARRA (T), Olivier BATLLE (S), Jean-Michel SOLÉ (T), Christian GRAU (T), José ANGULO (T), Roland CASTANIER (T), Christian NAUTÉ (T), François COMES (T), Alexandre PUIGNAU (T), Jean VILA (S), Huguette PONS (T), Raymond PLA (S), Jean-Christophe DELMER (S), Gregory MARTY (T), Bernard PIERA (T), Samuel MOLI (T), Nathalie REGOND-PLANAS (T), Michel ANDRODIAS (T), Yves PORTEIX (T), Alain THOMAS (T), Pierre DALOU (T).

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Christine POUS-LAIR (T), Marc DEBESOMBES SINGLA (T), Thierry THADEE (T), Christian NIFOSI (T).

PARTICIPAIENT A LA REUNION :

Antoine CASANOVAS (S), Jean-Paul SAGUÉ (S), Gilbert CRITELLI (S), Anne-Marie BRUNIE (S)
Mathilde PUIGNAU-TEIXIDO, Directrice du Syndicat Mixte

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020,

- **AUTORISE** le président du Syndicat Mixte à Ester en justice et désigne Maître Céline Henry Avocat-Conseil du Syndicat Mixte pour défendre ses intérêts.

- **APPROUVE** la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0 00 €	79 662.31 €	0.00 €	16 239.49 €	0 00 €	95 901.80 €
Opérations de l'exercice	120 785.19 €	66 197.40 €	0.00 €	32 739.49 €	120 785.19 €	98 936.89 €
TOTAUX	120 785.19 €	145 859.71 €	0.00 €	48 978.98 €	120 785.19 €	194 838.69 €
Résultats de clôture		25 074.52 €		48 978.98 €		74 053.50 €
Restes à réaliser					0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES		25 074.52 €		48 978.98 €		74 053.50 €

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Trésorier du SCOT Littoral Sud, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

- **DECIDE** l'affectation du résultat de l'exercice 2020 au Budget primitif 2021 comme suit :
 - o Le montant de 25 074.52 Euros est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (chapitre 002)
 - o Le montant de 48 978.98 Euros est affecté à l'excédent reporté d'investissement (chapitre 001)

- **PREND ACTE** de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Fait à Argelès-sur-Mer, le 22 mars 2021,

Le Président,
Antoine PARRA.

